

Dossier de presse – Conférence de presse

Publication de la prise de position : accès aux hautes écoles pour les réfugié-e-s étudiant-e-s

Lundi, 23 janvier 2017, 11h15
HEP Zurich, Lagerstrasse 2, 8004 Zurich, Salle LAB-F015

Gabriela Lüthi

Membre de la direction de l'Union des étudiant-e-s de Suisse (UNES)

Le droit à l'éducation, le droit aux études est un droit humain. C'est la raison pour laquelle les études doivent être accessibles à tou-te-s ceux et celles qui en ont l'intérêt et les capacités. Le chemin vers une haute école n'est cependant pas facile pour les étudiant-e-s réfugié-e-s. Ils et elles rencontrent des difficultés particulières liées à leur statut de séjour, leur histoire ou leur situation financière. Ces obstacles doivent être éliminés pour que les réfugié-e-s étudiant-e-s puissent développer leur potentiel. Afin de mieux soutenir les réfugié-e-s étudiant-e-s et de sensibiliser les institutions à leurs besoins, l'UNES a rédigé cette prise de position.

Partant de la revendication fondamentale que les études doivent être accessibles à toute personne en ayant l'intérêt et les capacités, l'Union des étudiant-e-s de Suisse formule un éventail de revendications pour améliorer l'inclusion de réfugié-e-s étudiant-e-s dans les hautes écoles suisses. Les étudiant-e-s réfugié-e-s rencontrent aussi des difficultés particulières liées à leur statut de séjour ou à leur fuite. Il faut que les étudiant-e-s réfugié-e-s soient identifié-e-s le plus tôt possible ; pour cela, il est nécessaire d'établir des bilans de compétences approfondis. Ensuite, une stratégie d'intégration durable basée sur la primauté de la formation sur le travail doit être mise en oeuvre : les études dans une haute école sont à considérer comme une voie d'intégration valable ; le conseil personnalisé et le mentorat sont nécessaires - pendant les études aussi. Pour limiter les barrières linguistiques, des connaissances dans une langue nationale doivent être prises en compte lors de l'affectation cantonale. Dans tous les cas, des cours de langue à un niveau approprié doivent être offerts. S'ajoute à cela la question de l'assurance des dépenses vitales. Les cours préparatoires à l'examen d'équivalence de la maturité gymnasiale ECUS doivent être abordables. De plus, l'UNES exige que l'aide sociale et les bourses d'études soient adaptées de manière à ce qu'elles puissent assurer les dépenses vitales des étudiant-e-s.

L'UNES n'est d'ailleurs pas la seule à émettre des revendications dans ce domaine. Bien d'autres acteurs et actrices, tant au niveau local que national, font valoir leurs préoccupations et leurs demandes. Dans le canton de Berne, le conseiller du PEV Löffel-Wenger demandait dans une motion soutenue par plusieurs partis de soutenir l'accès de réfugié-e-s syrien-ne-s dans leur accès à l'Université ou à la HES de Berne. Au niveau national, une motion du conseiller national Reynard demande au Conseil fédéral entre autres de développer p. ex. des cours préparatoires à l'ECUS. Les réponses des exécutifs, qui jugent les interventions importantes et justes, montrent que les responsabilités dans cette question ne sont pas suffisamment définies : Le canton de Berne renvoie à des organes nationaux et à swissuniversities, et le Conseil fédéral renvoie à swissuniversities et aux cantons responsables. En outre, ils se réfèrent à des démarches et à des mesures, mais les actions concrètes n'existent pas.

En outre, la CDIP affirme dans sa déclaration sur l'intégration des adolescent-e-s et jeunes adultes la primauté de la formation sur le travail comme un des principes fondamentaux pour une intégration durable. Elle demande en plus l'introduction d'un bilan individuel afin de trouver la formation qui leur correspond le mieux ainsi qu'un soutien personnel sous forme d'accompagnement ou de coaching. La revendication, émise par la CSIAS, d'un forfait d'intégration plus élevé par réfugié-e montre bien la nécessité d'augmenter les capacités d'agir des services sociaux.

Des actes doivent maintenant suivre toutes ces paroles. Nous exhortons les hautes écoles, la Confédération et les cantons à mettre en place des mesures adaptées. Les réfugié-e-s étudiant-e-s ont besoin d'un accès à des perspectives !

Martina von Arx

Responsable UNES du projet « Perspectives – études, accès aux hautes écoles pour les réfugié-e-s étudiant-e-s », direction de la rédaction de la prise de position

Notre prise de position traite des obstacles auxquels les réfugié-e-s étudiant-e-s font face dans l'accès aux hautes- écoles. Nous abordons les obstacles relevant du système d'asile et ceux de l'admission aux hautes écoles. L'image du ou de la réfugié-e est celle d'une personne avec de faibles qualifications – cette image est souvent fausse.

Selon une étude du ministère de la migration et des réfugiés allemand, plus d'un tiers des personnes interrogées ont indiqués avoir conclu ou poursuivi des études au niveau secondaire ou tertiaire. Nous ne connaissons pas suffisamment la situation ni le nombre de réfugié-e-s étudiant-e-s en Suisse. Dans le processus d'asile, on ne collecte pas de données sur le niveau de formation et l'expérience. Il n'y a donc pas de données fiables sur le nombre de réfugiés qui sont titulaires d'un diplôme secondaire ou tertiaire ni sur le nombre des intéressé-e-s aux études. Si on se fie au succès des projets étudiants, on peut estimer que des centaines de personnes sont concernées.

Nous avons aujourd'hui un problème : les réfugié-e-s hautement qualifié-e-s passent entre les mailles du filet : en particulier, ceux qui sont déjà trop âgé-e-s pour intégrer une école mais n'ont pas encore obtenu de diplôme dans leur pays d'origine, n'ont pas de structures d'aide spécifiques. Or, sur le marché du travail suisse, les qualifications obtenues en Suisse sont cruciales. La formation préalable qu'ont les jeunes réfugié-e-s ne les qualifient normalement pas directement pour notre marché du travail. Ces jeunes réfugié-e-s ont besoin d'intégrer notre système de formation et d'éducation. Dans le domaine de l'apprentissage, il y a aujourd'hui des initiatives qui se mettent en place. Les études tertiaires aussi sont une voie d'intégration valable, mais cette option reste aujourd'hui négligée. Cela doit changer.

Si notre système d'intégration n'est pas préparé à soutenir des réfugié-e-s ayant déjà étudié ou en ayant l'intérêt ou un intérêt d'étudier, nous gaspillons du potentiel et ratons une chance de former les travailleurs qualifiés dont nous avons besoin.

Pour parvenir à une intégration durable, il faut connaître le contexte de la personne en matière de formation et d'expérience professionnelle, pour qu'elle puisse évaluer ses possibilités. Dans certaines cantons, il existe des « estimations du potentiel » - celles-ci ne sont pas accessibles pour tout le monde. Des telles mesures doivent être prises tôt dans le processus d'intégration et être accessible pour toutes et tous. Les réfugié-e-s, d'un autre côté, ont également besoin d'informations. La connaissance de notre système d'éducation et de formation fait surtout défaut : Il n'y a pas suffisamment d'opportunités de s'informer de la bonne voie à prendre. Les capacités en temps et en argent des services sociaux sont limitées et leurs lignes directrices les empêchent de soutenir les études. Ainsi les réfugié-e-s se retrouvent souvent seul-e-s dans leur effort pour un accès aux études. Il faudrait alors donner aux services sociaux les moyens nécessaires pour soutenir les réfugié-e-s en augmentant les moyens financiers destinés à leur

intégration. D'autre part, la politique d'intégration doit s'orienter plus vers la durabilité. Si nous voulons des professionnels intégrés, il faut les former. Il faut donc suivre la maxime „la formation avant le travail“ pour les jeunes immigrant-e-s.

Les projets étudiants de mentorat, qui offrent un soutien personnel à la haute école, sont de bons moyens de compenser temporairement ces lacunes.

Langue

Un des obstacles les plus importants dans l'accès aux hautes écoles est la langue. Lors de l'affectation cantonale, les connaissances linguistiques ne sont pas prises en compte. Cela mène à des problèmes qui auraient pu être évités. Il est donc indispensable de changer cela.

Beaucoup de hautes écoles demandent, comme critère d'admission, un niveau linguistique C1. Les services sociaux ne peuvent normalement pas subventionner des cours plus avancés que les niveaux A2 ou B1. Les cours de langue sont de plus souvent orientés officiellement vers un public peu qualifié ou peu familiarisé avec la formation et non pas vers des réfugié-e-s hautement qualifié-e-s.

On sait aujourd'hui que l'apprentissage d'une langue se fait le plus facilement par la pratique. Pour cela, des opportunités doivent être créées. Dans les hautes écoles, c'est un point particulièrement central, car la pratique y existe déjà. Les suisses provenant d'une autre région linguistique doivent uniquement présenter leur maturité pour pouvoir, par exemple, étudier en Romandie. Le niveau de maturité pour les langues étrangères est en règle générale de B1 à B2. Il existe aussi des accords avec des hautes écoles dans l'espace européen où les étudiant-e-s sont admis-es avec un niveau B2. Les hautes écoles ont alors de l'expérience avec l'intégration linguistique durant les études. Cette possibilité doit également être à disposition des étudiant-e-s, car ils et elles vivent à long terme dans notre société et ne peuvent pas choisir leurs pays d'études. De plus, la création de cours de langues qui soient adaptés aux capacités d'apprendre des personnes hautement qualifiées par les institutions responsables est indispensable. Il est nécessaire que les institutions qui offrent, fournissent et payent les cours de langues collaborent.

ECUS

Les étudiant-e-s de pays non membres de l'UE/AELE qui souhaitent être admis-e-s à une haute école universitaire en Suisse ont deux possibilités : soit ils ou elles sont titulaire d'un diplôme de Bachelor ou de Master qui est reconnu en Suisse, soit ils ou elles doivent passer l'examen d'équivalence à la maturité ECUS.

L'examen d'équivalence à la maturité comprend de la matière au niveau de la maturité gymnasiale suisse et des branches comme la chimie, l'histoire, les mathématiques, une deuxième langue,... Le contenu exact de l'examen est défini par la haute école concernée. Jusqu'en 2011, des cours préparatoires publics ont été offerts par une fondation financée à parts égales par la Confédération et les hautes écoles. Depuis la dissolution de la fondation,

cette mission est assumée par des privé-e-s. En Suisse alémanique, une année de préparation à l'intégralité de l'examen coûte environ 20'000 CHF, et il faut rajouter à cela les 1'000 CHF de frais pour l'examen. Il est impossible pour une personne réfugié-e-s de payer de telles sommes. D'autres étudiant-e-s venus de l'étranger ne le peuvent pas non plus.

Avec la dissolution de la fondation, la Confédération et les hautes écoles ont accepté que des critères économiques décident de l'accès à l'enseignement supérieur. Utiliser ce type de sélection dans une société qui a besoin de personnel qualifié et qui souhaite surtout favoriser une intégration durable, n'a pas de sens.

Nous demandons donc la réintroduction de cours préparatoires publics pour l'examen d'équivalence à la maturité ECUS. Alternativement, des possibilités pour l'attestation de compétences spécialisées hors de diplômes peuvent être créées.

Documents

Il n'est parfois pas possible aux réfugié-e-s de présenter tous les documents du pays d'origine nécessaires pour l'admission. Lorsque les conditions ne peuvent pas être remplies à cause de la fuite, les candidat-e-s aux études doivent avoir des alternatives. Il faut de la flexibilité et du pragmatisme de la part des institutions. Une déclaration sur l'honneur sur les cours déjà suivis est une possibilité.

Financement des études

En raison de leur statut de séjour, il n'est presque pas possible pour les réfugié-e-s de financer des études par un travail à temps partiel rémunéré. Contrairement aux réfugié-e-s reconnu-e-s, les personnes admises provisoirement n'ont pas le droit aux bourses d'études. Cela n'a pas de sens parce que les personnes admises à titre provisoire resteront manifestement en Suisse sur le long terme. Ils et elles devraient par conséquent avoir le même accès aux bourses que les réfugié-e-s reconnu-e-s.

Si les services sociaux n'offrent plus de soutien pendant les études, il faut d'autres possibilités pour financer les coûts de la vie. Pour cela, les étudiant-e-s réfugié-e-s doivent avoir accès à des bourses. En tant que seule source de revenus, une bourse doit donc couvrir tous les coûts réels de vie. Cela n'est malheureusement pas le cas aujourd'hui dans la majorité des cantons, même avec une bourse pleine. L'UNES demande l'adaptation du montant minimal pour une bourse pleine dans le concordat sur les bourses d'études.

Michael Hengartner

Président de swissuniversities et recteur de l'Université de Zurich

swissuniversities salue et apprécie l'initiative de l'Union des étudiant-e-s. Je me réjouis que les étudiant-e-s s'engagent sur le plan politique et personnel pour une meilleure intégration des réfugié-e-s. Les hautes écoles suisses assument leur responsabilité sociale et offrent différentes mesures pour les réfugié-e-s étudiant-e-s potentiel-le-s.

Rosmarie Quadranti

Conseillère nationale PBD, membre de la Commissions de la science, de l'éducation et de la culture (CSEC)

L'insertion professionnelle des jeunes réfugié-e-s est un élément central de la politique de migration et d'intégration. Dans les cas que nous présentons ici, l'accent doit être mis sur les réfugié-e-s ayant dû interrompre leurs études ou n'ayant pas eu l'occasion de débiter un cursus, en raison de leur fuite.

Dans le cas des admissions des réfugié-e-s dans les hautes écoles, les hautes écoles sont en première ligne sollicitées. L'admission est en effet de leur ressort. En septembre 2015, swissuniversities a annoncé sa volonté d'accueillir des réfugié-e-s aptes à étudier.

La Confédération verse aux cantons un montant pour couvrir les frais d'intégration de CHF 6000.00, par réfugié-e-s reconnu-e-s ou admis-es temporairement. En juin, la troisième conférence nationale sur l'intégration aura lieu. Les questions d'intégration sont un point central. Ce forfait, et les cantons se sont exprimés en conséquence, n'est pas assez élevé.

La Confédération, les cantons et les communes doivent reconnaître l'importance de ce sujet. Les réfugié-e-s qui ont le potentiel pour entamer des études devraient être en mesure de le faire, parce qu'ils peuvent aussi réduire la pénurie de travailleurs et travailleuses qualifié-e-s.

Par conséquent, la Confédération doit s'impliquer plus sérieusement. Par exemple, en tenant compte de la langue maternelle lors de l'attribution d'un canton aux réfugié-e-s. De même, les renvois potentiels doivent être faits le plus tôt possible. A mon avis, cela pourrait être fait dans les centres d'asile de la Confédération. Il serait aussi logique de continuer les coachings, qui débutent dans les centres d'accueil, dans les cantons d'attribution.

Une bonne coordination est importante, afin que les cours de langue et la préparation pour l'examen d'équivalence de la maturité se passe aussi bien que possible, et donc que les études puissent être reprises le plus rapidement possible.

En conséquence, les réfugié-e-s, même temporairement admis-es, ont aussi le droit à l'éducation et à l'utilisation de leur potentiel. La mise en œuvre de ce droit est une mesure d'intégration importante, voire centrale. Et nous avons une responsabilité conjointe.

Liala Consoli

*Conférence Universitaire des Associations d'EtudiantEs (CUAE), Mentorat Horizon
Académique Genève*

Après une phase pilote lancée au printemps 2016, à partir de la rentrée 2016-17, l'Université de Genève (UNIGE) ouvre ses portes aux réfugié-e-s qui ont dû interrompre leurs études dans leur pays d'origine et/ou qui ont déjà achevé un ou plusieurs cycles de formation. Ce projet baptisé « Horizon Académique » a pour objectif de faciliter l'intégration académique et sociale des personnes avec un permis N, F, B-réfugié et C-réfugié, qui ont dû interrompre un cursus d'études dans leur pays.

En tant qu'Association faîtière et syndicat de l'Université de Genève, nous participons de ce projet dans le cadre du « mentorat étudiant ». Les étudiant-e-s de l'université peuvent participer et soutenir le projet en offrant du mentorat. Cette année académique 2016-2017, presque 300 étudiant-e-s se sont inscrit-e-s afin de devenir des mentor-e-s ! Ceci montre la solidarité et l'ouverture des étudiant-e-s de l'UNIGE ce qui contraste avec la politique de migration menée par nos dirigeants. La CUAE tient aussi une permanence afin de les orienter dans toutes leurs démarches administratives auprès de l'Université.

Néanmoins, nous ne pouvons pas oublier qu'il y a des problèmes auxquels sont confrontés les réfugié-e-s :

- Certains d'entre eux sont obligé-e-s de passer l'ECUS. La préparation de cet examen est faite par des écoles privées ce qui signifie un coût assez élevé. De plus, il est demandé un niveau C1 de français. Or, si vous êtes suisse allemand vous pouvez intégrer une université Suisse de langue francophone sans que votre niveau de français soit demandé.
- Il y a des cours de français offerts par l'Etat, mais ces cours sont encore à améliorer et parfois il faut attendre des mois avant de pouvoir les suivre.
- Il y a une mauvaise orientation. Parfois, on privilégie l'insertion rapide dans le monde du travail sans nécessairement prendre en compte les compétences et les souhaits de ces personnes.

Ainsi, même si le Projet Horizon Académique est une belle initiative il nous reste encore beaucoup à faire.

Mathieu Crettenand

Rectorat Université de Genève, Responsable programme Horizon Académique

Je remercie l'UNES pour l'organisation de cette conférence de presse et surtout pour l'élaboration de la Prise de position sur « l'Accès aux hautes écoles pour les réfugié-e-s étudiant-e-s en Suisse ».

L'Université de Genève salue ce travail conséquent de référencement de la situation et des difficultés rencontrées par les personnes relevant de l'asile, souhaitant poursuivre ou entamer des études universitaires en Suisse.

Comme cela a été dit, avec le programme « Horizon académique », l'Université de Genève a ouvert ses portes aux réfugié-e-s, afin de les préparer aux études universitaires. En effet, lorsque des défis sont adressés à l'ensemble de la collectivité, comme l'accueil des réfugiés, nous nous devons d'y apporter des réponses. Comme le souligne l'UNES, avec ce type de projet, les Hautes écoles peuvent assumer un rôle social important afin de faire évoluer les pratiques cantonales et fédérales liées à l'accès aux études tertiaires pour les réfugiés.

Nous avons construit ce programme en collaboration avec les autorités cantonales (BIE, notamment) et en complémentarité avec les mesures de formation tertiaire proposées par l'Aide sociale dans le canton de Genève.

Des projets similaires se développent dans plusieurs universités européennes et dans les Hautes écoles suisses. L'échange d'expériences et la coordination entre les Hautes écoles paraît indispensable. Cela permettrait, comme le demande l'UNES, une amélioration des informations à destination des réfugié-e-s.

Grâce à l'expérience acquise lors de la phase pilote et le partenariat avec le canton, le programme UNIGE a identifié le contexte et l'environnement nécessaires à la réussite de ce type de projet. La plupart des problématiques soulevées par le rapport de l'UNES et les solutions proposées sont effectivement des défis auxquels nous sommes confrontés.

Sans répéter ce qui a déjà été dit, je souhaiterais évoquer deux enjeux importants concernant l'accueil des réfugiés dans les Hautes écoles.

Orientation des réfugiés vers une formation tertiaire adaptée

Le programme Horizon académique a démontré le besoin d'une orientation professionnelle et universitaire rapide des réfugiés. Il semble important que les cantons se dotent d'un processus d'identification systématique de l'orientation professionnelle et universitaire la plus pertinente pour les réfugiés. Ce processus permettra d'identifier rapidement les profils envisageant des

études dans une Haute école. Le processus d'orientation professionnelle et universitaire doit inclure l'ensemble des acteurs en relation avec l'asile et l'éducation tertiaire, soit à Genève : Hospice général, BIE, OCPM, UNIGE et HES-SO GE.

Des cours de français adapté à un profil universitaire doivent être proposés rapidement aux personnes identifiées. Outre la problématique d'orientation professionnelle, ce processus doit apporter des réponses à des problématiques concrètes comme le logement et les ressources financières.

Exemple de cas :

1. Femme, 20ans, de nationalité somalienne

A l'âge de 6 ans, Mlle A. est partie avec sa famille vivre en Syrie. Au bénéfice d'un permis F. Vit à Genève depuis 2014 avec sa mère (malade) et sa sœur de 18 ans, également en formation, les trois aidées par l'aide sociale. Bac syrien à l'âge de 16 ans, avec un bon résultat : 93%. Bien qu'elle ait l'intention d'étudier à l'Université, en Biologie, le canton de Genève l'a orientée à l'Ecole de Culture générale (ECG), en 1^{ère} année ; notes semestrielles supérieures à 5 sur 6 car c'est trop facile pour elle. Inscrite à la Faculté des Sciences, Bachelor en Biologie en 2016-2017, elle devait réussir l'ECUS. Une fondation privée a financé la préparation à cet examen. Elle l'a réussi en août 2016 et étudie actuellement la biologie à l'Université de Genève.

Obstacles à l'immatriculation des réfugiés

- Niveau académique des réfugié-e-s : Difficulté d'évaluer la qualité académique des profils des participant-e-s, notamment au regard de la reconnaissance des diplômes. Cet obstacle peut être résolu au niveau de l'UNIGE, notamment par rapport aux résultats d'examens dans le cadre du programme « Horizon académique ». Ainsi, les étudiants qui démontrent leur capacité à intégrer une formation en réussissant les examens en tant qu'auditeurs sont de ce point de vue dans une situation particulière qui peut justifier une dérogation selon l'adage « A situation différente, traitement différent ». De plus, l'UNIGE s'efforce de mettre en place un suivi particulier pour faciliter l'immatriculation des participant-e-s du programme Horizon académique ;

Exemple de cas :

2. Homme, 30 ans, de nationalité syrienne

M. a obtenu un BA of sciences in aeronautical engineering Emirates aviation University Dubai Emirats Arabes Unis. Il souhaite initier des études de Master en Management. Provenant d'une université privée, son diplôme n'est pas reconnu par l'Université de Genève. Etant donné son brillant parcours dans Horizon académique, il pourrait bénéficier d'une dérogation du Rectorat pour son immatriculation 2017-2018.

- Ressources financières des réfugiés : Le manque de ressources financières des réfugié-e-s peut constituer une limite à la reprise d'études. Il convient ainsi de garantir les études dans la pratique, notamment en matière de financement de bourses d'études ou de formation (ECUS, cours de français, etc). Dès lors, en complémentarité avec l'Aide sociale, le groupe de pilotage du programme Horizon académique recherche des solutions financières pour les participant-e-s qui s'immatriculent à l'UNIGE, avec les

bourses de l'Université et des fondations privées pour les frais de formation (ECUS, cours de français, etc.)

Des projets similaires se développent dans plusieurs universités européennes et dans les Hautes écoles suisses. Grâce à l'expérience acquise lors de la phase pilote et le partenariat avec le BIE, le programme UNIGE a identifié le contexte et l'environnement nécessaires à la réussite de ce type de projet.

Exemples de cas

H.S., 29 ans, homme, Syrien, a un Bachelor en Science en informatique avec une note finale excellente. Cependant, sa haute école n'est pas reconnue comme une Université parce qu'elle n'offre pas d'études doctorales. L'Université de Bâle reconnaît uniquement les universités avec lesquelles un accord officiel existe ou alors qui ont le droit de promotion. Il ne peut donc pas s'inscrire pour un Master à Bâle, et devrait même refaire son Bachelor. Le département de mathématiques et d'informatique a même confirmé reconnaître la majorité de ses cours, ce qui aurait pour conséquence de réduire fortement le temps d'études. Le département ne peut pourtant pas intervenir dans l'admission. Mais pour refaire le Bachelor, il aurait besoin, à cause des règles ECUS, de « refaire » sa maturité. Il n'a pas les moyens, ni en argent ni en temps, et a pour conséquence abandonnée les études comme option.

I. (26) vient d'Iran et est en Suisse depuis une année. Par le passé, il a effectué une licence en *petroleum engineering* en Iran. Puisqu'il n'y a pas d'études comparables en Suisse, il voudrait étudier la chimie, en Master et en anglais. Pour pouvoir postuler à l'Université, il a dû faire traduire beaucoup de documents, ce qui était un processus cher et pénible. En allemand, il a maintenant atteint un niveau A2, après 6 mois de cours. Il n'a pas pu commencer les cours avant d'avoir commencé le programme « Offener Hörsaal » à Bâle : en tant que requérant d'asile il n'y a pas le droit à Bâle-Ville. C'était aussi dur d'obtenir des informations sur les voies possibles. Sa mentor dans « Offener Hörsaal » l'a aidé : sa demande d'admission est chez les services d'admission.

Laila S. (25), Syrienne, est en Suisse depuis 3 ans. En Syrie, elle a étudié l'archéologie pendant trois ans ; pour la licence il en faut quatre. Maintenant elle aimerait reprendre ses études en Suisse. C'est un objectif qu'elle poursuit depuis plus d'une année. D'abord, elle était dans une classe préparant des migrants à un apprentissage. Elle n'y a appris que peu d'allemand et les stages d'orientation professionnelle ne lui ont pas plu : elle veut étudier. Puisqu'elle n'a pas de diplôme de licence elle devra refaire l'ECUS, mais elle ne sait pas comment obtenir l'argent pour un cours de préparation. Et il y a aussi la langue : après qu'elle ait atteint le niveau A2/B1, on ne finance plus de cours. Même les billets pour aller de son village à Zurich où il y a des cours gratuits doivent être pris en charge par ses soins. Elle a pu faire un stage au service cantonal d'archéologie en Argovie, ce qui lui a beaucoup plu, mais le C1 et les études semblent encore loin pour elle.